



Association franc-comtoise de financement solidaire

6, rue de la Madeleine - 25000 BESANCON

09 71 53 58 28 - caisse.solidaire.fc@orange.fr

Représentants légaux : Christian DUFAY et Anne Paule ROBERT

Chargée de mission : Florence DAUGEY

Assemblée Générale du 15 avril 2025

Rapport d'activité et rapport financier

Année 2024

Ils sont à nos côtés



Rapport d'activité 2024

Synthèse

- 1** En brefp. 2
- 2** Le microcrédit personnel en régionp. 3
- 3** Nos pratiques.....p. 4 et 5
 - Renforcer les partenariats sur le terrain
 - Utilité économique et sociale
 - Une ligne de conduite appliquée au quotidien
 - Au-delà du prêt, informer et expliquer
 - Les particularités du microcrédit personnel
- 4** Le microcrédit personnel.....p. 6
 - Pour qui ? Comment ? Pour quoi faire ?
 - Des exemples de prêts
 - Ce sont les emprunteurs qui le disent
- 5** Accueil accompagnement
 - Microcrédit personnel.....p. 7
 - Surendettement.....p. 8
 - Education budgétairep. 9
- 6** Chiffres clé 2005/2024p. 10
- 7** Chiffres clés 2024p. 11

Annexes

- 1** Travail bénévole.....p. 12
- 2** Chiffres détaillés de l'activité 2024.....p. 13 à 17
- 3** Épargne solidaire à la Caisse Solidairep. 18 et 19

Rapport financier 2024

- 1** Compte de résultats et bilanp. 20 et 22
- 2** Fonds de garantie régional.....p. 22

3 activités

Microcrédit personnel

Pour les exclus du crédit bancaire classique, la Caisse Solidaire négocie les microcrédits personnels avec des banques, grâce à **deux dispositifs complémentaires**.

- ✓ **Régional** (unique en France) depuis 2003
- ✓ **National** (2007) Plan de Cohésion Sociale

Surendettement



C R E S U S

L'association est **antenne Crésus en Franche-Comté**

- ✓ En amont : éducation budgétaire
- ✓ En aval : accompagnement des personnes surendettées.

Epargne solidaire

L'association développe des ressources "hors subventions" grâce à l'épargne solidaire qui permet de collecter des **fonds privés de citoyens et d'associations**. Cette collecte de l'épargne solidaire est menée au sein de la **Plateforme des finances solidaires**, qui regroupe 7 structures.



En 2024

198 demandes instruites



173 microcrédits personnels

36 prêts accordés pour 129 185 €

25 accompagnements de **surendettés**

+ de 600 Partenaires identifiés sur le terrain : travailleurs sociaux, employeurs (dans l'insertion ou pas), collectivités, banques, associations ...

Plateforme microcrédit personnel dans le Doubs

Nos partenariats, pour une meilleure orientation des publics



2. Le microcrédit personnel en région

► Deux dispositifs de microcrédit bancaire

	Régional depuis 2003 (Dispositif unique en France)	National depuis 2007 (Plan de Cohésion Sociale)
Opérateurs	Caisse Solidaire	Caisse Solidaire + Autres partenaires ⁽¹⁾ (UDAF, CIDFF...)
Garantie	Région (garantie = 100%)	Etat (garantie = 50%)
Banques	Crédit Municipal	Crédit Municipal + Autres enseignes
Publics	Tous les exclus du crédit bancaire, orientés par les partenaires : sociaux, insertion, emploi ...	Les exclus du crédit bancaire, le plus souvent usagers des opérateurs : Familles, Femmes ...
Objet des prêts	<ul style="list-style-type: none"> - Emploi, Equipement du logement, Santé - Dettes de loyers - Eviter le surendettement (restructuration de dettes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui ▶ Non ▶ Non
Critères	<ul style="list-style-type: none"> Personnes fichées Ayant un plan de surendettement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oui / Non ▶ Oui / Non

(1) Des partenaires nous orientent les demandes qui n'entrent pas dans les critères du dispositif national ou qui ne concernent pas leurs usagers

- Ces dispositifs sont complémentaires mais **notre dispositif régional permet d'aller plus loin, dans certains cas**. Par exemple : un retard de paiement n'est pas traité dans le plan de cohésion sociale mais peut être pris en compte dans le dispositif régional.
- Nos partenariats étroits avec les acteurs (sociaux, insertion ...), nous permettent de **proposer des "bouclages" financiers complémentaires**. Par exemple : compléter, avec un microcrédit personnel, une aide institutionnelle non remboursable accordée (FSL, CAF ...) qui ne couvre pas totalement le besoin.

► Complémentarités avec le dispositif du CCAS de Besançon

Nous sommes en relation étroite et complémentaire avec le CCAS de Besançon qui nous oriente des demandes de microcrédit relevant du dispositif général.

1. Nous informons systématiquement le CCAS des suites données (ce qui lui permet, le cas échéant, de reprendre contact avec les personnes qui n'auraient pas obtenu le prêt dans le cadre du dispositif général).
2. De notre côté, nous orientons vers le CCAS, les personnes qui ne peuvent être prises en compte dans ce dispositif général mais qui pourraient relever du CCAS.

Renforcer les partenariats sur le terrain

Pourquoi ? Pour **optimiser nos actions respectives** et responsabiliser les personnes, en leur apportant une **réponse globale**, cohérente et adaptée.

Comment ? **Plateforme microcrédit personnel dans le Doubs**

La Caisse des Dépôts nous confie ce rôle depuis 2014, ce qui nous a amenés à développer des partenariats avec les acteurs associatifs et les employeurs dans le secteur de l'insertion, **pour favoriser une orientation pertinente des publics.**

Quartiers de la Politique de la Ville (QPV)

Nous nous impliquons dans les GSE (Groupes Solidarité Emploi) du Contrat de Ville du Grand Besançon :

- **Réunions avec les partenaires** sur les quartiers "Planoise", "Grette" et "Saint Ferjeux". Elles permettent de se connaître pour mieux travailler ensemble : s'informer sur nos activités, présenter des actions ponctuelles ...

- **Ptits Dej' de l'emploi, Rendez-vous de l'Emploi, Permanences emploi ...**

IRTS Besançon

Pour la 5^{ème} année, nous présentons le microcrédit personnel au sein du programme de formation des Assistantes Sociales et Conseillères en Economie Sociale et Familiale.

En résumé La Caisse solidaire est un **outil à la disposition des partenaires** qui leur permet de répondre ponctuellement aux besoins de leurs publics.

- **Accompagnement individualisé** des personnes.
- **Interface entre les banques et les partenaires** (CCAS, CMS, Employeurs, UDAF, CIDFF, Banque de France, etc.) : notre rôle est de tenir compte des réalités humaines et sociales des demandes, tout en proposant aux banques une lecture économique des projets.

Utilité économique et sociale



Source : Banque de France (catalogue ABC de l'économie)

- Le **microcrédit personnel** finance des projets d'insertion socio-professionnelle : mobilité, employabilité, formation, accès au logement, ...
- **L'intervention convergente d'acteurs** publics, associatifs et bancaires **est une spécificité du modèle français** de microcrédit.
- Qu'il soit personnel ou professionnel, **le microcrédit repose sur l'accompagnement des emprunteurs**, ce qui contribue fortement à sécuriser les projets financés.
- **L'utilité du microcrédit personnel est largement reconnue et son impact économique est élevé par rapport aux montants prêtés.** Il a notamment, dans la grande majorité des cas, des impacts positifs directs (par exemple sur l'employabilité, les conditions de logement ou la santé, selon l'objet du financement) et indirects (sur la situation budgétaire, l'insertion bancaire ou encore sur l'estime de soi).

3. Nos pratiques - suite

Une ligne de conduite

- ▶ **Vérifier que le prêt**
 - Est bien un **levier à l'insertion économique et sociale**
 - Apporte une **solution au problème rencontré** (pas de solution partielle du type "3 000 € ce n'est pas assez mais c'est mieux que rien").
- ▶ **Confirmer la faisabilité** : tenir compte de la capacité réelle de remboursement du foyer.
- ▶ **Adapter le financement** : le prêt finance le projet mais pas plus (l'objectif n'est pas "de pousser à la consommation").
- ▶ **Vérifier qu'il n'y a pas d'autres solutions** : échéanciers négociés avec les créanciers, dispositif social non sollicité (le microcrédit ne doit pas s'y substituer mais peut le compléter) etc...

Informier et expliquer ...

- ▶ Le public qui nous sollicite est en situation de fragilité économique mais aussi sociale, familiale ... L'accueil, ici, doit être l'occasion de mener **une action pédagogique**, pour qu'il puisse tirer le meilleur parti de sa démarche auprès de la Caisse solidaire, même si le prêt n'est pas accordé.
- ✓ Expliquer les **mécanismes bancaires** : les personnes ignorent presque tout en la matière et ne se sentent pas en position de questionner leur banque.
 - Pourquoi des frais de gestion ?
 - Rejet de paiement et conséquences
 - Autorisation de découvert et frais pour incidents de paiement
 - Epargner à tout prix : ce que ça coûte et ce que ça rapporte
 - "Bouquet d'offres" ou offres "à la carte"
- ✓ Attirer l'attention sur les **impayés**, inciter à négocier des plans d'**apurement** avec les créanciers, proposer des pistes pour améliorer la gestion du **budget** ...
- ▶ **Pour quelles raisons le microcrédit personnel peut-il être refusé ?**
 - La personne a une capacité de remboursement insuffisante, voire inexistante
 - Un effacement de dettes a été prononcé il y a moins d'un an
 - Il y a déjà des dettes importantes pour lesquelles rien n'a encore été fait ...



Les particularités du microcrédit personnel

Source : Banque de France

- **Il n'est pas un produit bancaire comme les autres** : les procédures de distribution doivent être personnalisées et ne peuvent pas être standardisées.
- Il bénéficie d'un **accompagnement personnalisé** et intervient **en complément des dispositifs sociaux existants**.
- **Il est un moyen de financer un projet**, pour passer de "l'assistance" à l'autonomie.
- **Il n'est pas un substitut de ressources** : un foyer qui a du mal à régler les charges courantes ne peut pas rembourser un prêt. Une mensualité de remboursement est **une charge pendant plusieurs années**, qui doit pouvoir **s'intégrer dans le budget sans le déséquilibrer** et permettre de continuer à payer les dépenses courantes.

4. Le microcrédit personnel

Pour qui ?

Tous ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, pour lesquels l'impossibilité d'emprunter dans des conditions raisonnables, accentue encore leur précarité :

- Allocataires de minima sociaux,
- Travailleurs pauvres ou précaires,
- Demandeurs d'emploi,
- Personnes avec risque aggravé de santé ...

Comment ?

La Caisse solidaire négocie les microcrédits personnels avec **3 banques** : le Crédit Municipal de Nantes, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté (Parcours confiance) et Créasol.

Les prêts : de 300 à 8 000 € - Taux variables selon les banques - Frais de dossier : idem.

La durée de remboursement : 1 à 3 ans (voire plus) pour adapter les mensualités au budget de chacun.

Pour quels besoins ?

1. Faciliter l'accès à l'**emploi** ou son maintien : formation, voiture, permis ...
2. Conserver, équiper son **logement** : dette de loyer (si le dispositif FSL n'a pas abouti), achat d'électroménager ou mobilier de base
3. **Se soigner** ...
4. **Compléter d'autres financements pour permettre de finaliser le projet.**
5. **Lutter contre la précarité énergétique**

Pour mémoire : **notre dispositif régional peut nous permettre d'aller plus loin que le Plan de cohésion sociale** (qui ne prend pas toujours en compte tous les besoins).

Des exemples de prêts

Logement

Acheter l'électroménager indispensable, sans déséquilibrer son budget

Emploi

- Acheter une voiture pour pouvoir travailler, *même si on rembourse un plan de surendettement*
- Passer le permis de conduire
- S'équiper en informatique pour suivre une formation

Santé

Financer le "reste à charge" pour réaliser des soins (dents, optique)

Equilibre budgétaire

Régler un retard de loyer *avant* d'avoir une dette qui menace l'équilibre du budget

5. Accueil, accompagnement

► Microcrédit personnel

1. Accueillir, comprendre et analyser

L'entretien est un temps de **diagnostic et de pédagogie**. Chaque personne est reçue ⁽¹⁾ pour

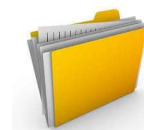
- **Faire le point** : parcours de vie, situation actuelle, perspectives ...
- **Evaluer le projet, ses conséquences** : besoin, coûts induits à prévoir
- Bâter le **budget mensuel** : charges courantes, fixes, variables
- Vérifier la **faisabilité** : capacité de remboursement, **risque** (pour la personne et la collectivité)
- Y a-t-il des **alternatives au prêt** : autres dispositifs, autres solutions préférables à l'endettement
- **Expliquer, attirer l'attention** : fonctionnement du compte (incidents, frais), budget et pistes d'amélioration...
- **Détecter** d'autres besoins : **orienter** et aider les personnes à trouver des solutions



- (1) Si les personnes ne peuvent pas se déplacer, les partenaires (sociaux, insertion...) recueillent les informations nécessaires, grâce au dossier type que nous avons élaboré pour cet usage.

2. Constituer le dossier pour la banque

- ✓ **Valoriser** les informations "qualitatives" : historique de la situation, utilité du projet
- ✓ Tout en présentant une **lecture "bancaire" du projet** : indicateurs, ratios ...



3. Donner suite aux demandeurs et aux partenaires

- **Délais** : dès qu'ils sont complets, les dossiers sont traités dans la semaine à la Caisse solidaire et transmis aux banques, qui répondent dans un délai de quelques jours à un mois (selon le partenaire) ; le déblocage des fonds se fait par règlement à l'ordre des créanciers ou virement sur le compte de l'emprunteur depuis 2020.
- **Information systématique au partenaire qui nous a orienté la personne** : nos éléments d'analyse peuvent s'inscrire utilement dans son suivi.



4. Accompagner l'emprunteur, assurer le suivi

- ✓ **Maintenir le lien** : tous les emprunteurs font systématiquement l'objet d'un suivi régulier.
- ✓ **Construire une relation de confiance** : ce suivi est personnalisé (contact téléphonique à la demande, en fonction des besoins exprimés), pour apporter un soutien moral, un conseil, répondre à un problème rencontré, ou simplement écouter ...
- ✓ **Aider** : en cas de difficultés, faire le nécessaire auprès de la banque pour aider la personne à passer un cap difficile, avec un double objectif
 - **Responsabiliser** l'emprunteur en lui permettant de rester "engagé"
 - Éviter le recours trop rapide au fonds de garantie (dans l'intérêt de la collectivité).
- ✓ **Valider l'issue positive de la procédure** : le projet a été réalisé et le prêt remboursé.





L'accès à l'information est compliqué : Banque de France, avocat, travailleur social, Crésus, Internet ...

La Caisse solidaire, antenne Crésus* en région, accompagne et informe les personnes sur le déroulement de la procédure et ses conséquences :

1. Avant le dépôt du dossier

- **Aider à faire le point sur la situation**
- **Répondre aux questions**, nombreuses dans ces situations : Que se passe-t-il après le dépôt du dossier ? Est-ce que je serai sous tutelle financière ? Va-t-on me retirer mes moyens de paiements ? Mon conjoint est-il concerné ? Peut-on m'obliger à vendre ma maison ? Comment je peux faire face aux harcèlements d'un créancier ? Est-ce que je dois continuer à payer mes dettes ? ...
- **Présenter les actions possibles et leurs conséquences** pour permettre à la personne de prendre ses décisions, *en connaissance de cause*.
- **Guider dans les démarches** : huissiers, Banque de France, créanciers ...
- **Expliquer la procédure Banque de France** : comment ça se passe, quel est son rôle, quelles sont mes obligations, quels délais, quels recours possibles ... ?
- **Vérifier** que le dossier est complet (il est retourné s'il manque un justificatif) et aider à construire la lettre en fonction de la situation.

2. Après le dépôt du dossier

Expliquer les courriers de la Banque de France, **présenter les recours** et démarches possibles en cas de **contestation**.

Il n'est donc pas rare d'être plusieurs mois en contact avec une personne à propos de son dossier.

Le réseau Crésus : protéger, éduquer, libérer



Un dossier de surendettement est déposé en France toutes les 3 minutes !

Crésus accueille, écoute, informe et accompagne les personnes surendettées et recherche les solutions les plus adaptées à leurs difficultés financières, sociales et juridiques.

- 30 associations qui couvrent 43 départements. Ce maillage permet d'accompagner annuellement près de 26 000 ménages sur l'ensemble du territoire national.
- Une Fédération dont la mission est la mise en cohérence, sur l'ensemble du territoire, des dispositifs de proximité développés par les associations locales, du développement professionnel des équipes et des partages d'expériences et de bonnes pratiques.
- **Un pôle juridique** indispensable, chaque situation étant spécifique et souvent très complexe.

* **Chambres REgionales du SUrendettement Social** : fédération spécialisée dans la prévention du surendettement et l'accompagnement des ménages surendettés depuis 1992



Le jeu Dilemme

- **Proposer des programmes d'éducation budgétaire** à des personnes financièrement précaires, ou qui risquent de se trouver en situation de surendettement.
- **Intervenir, à titre préventif**, auprès des plus jeunes.

La Caisse solidaire a animé 30 séances Dilemme depuis 2016 (année de démarrage de l'action)

- ✓ **Dans des structures** qui l'ont sollicitée pour leurs publics (groupes de 6 à 10 personnes)
 - Régie des Quartiers
 - Structures d'insertion : Blanchisserie du Refuge, Julienne Javel ...
 - Associations : ADDSEA, Miroir de Femmes
- ✓ **Pour des curateurs en formation** : cette animation nous est demandée chaque année pour sensibiliser les futurs professionnels. Elle est aussi l'occasion de **faire connaître notre activité microcrédit personnel** à ces publics qui pourront recourir à nos services pour les personnes dont ils auront la charge.

Le jeu d'éducation budgétaire



Pour se familiariser avec **l'environnement bancaire**, la gestion du **budget**, les choix de **consommation** et leurs conséquences :

- ✓ Gestion active d'un **budget**
- ✓ Compréhension de son **environnement** : banques, assurances, impôts, droits et devoirs des parties prenantes ...
- ✓ **Responsabilités** individuelles et collectives : économies d'énergie, conséquences sociales, environnementales et personnelles des choix de consommation, **partage** de bonnes pratiques
- ✓ **Compétences transversales** : échanges au sein des équipes, argumentation, débat, prise de décision en groupe ...

Les leviers pédagogiques de Dilemme

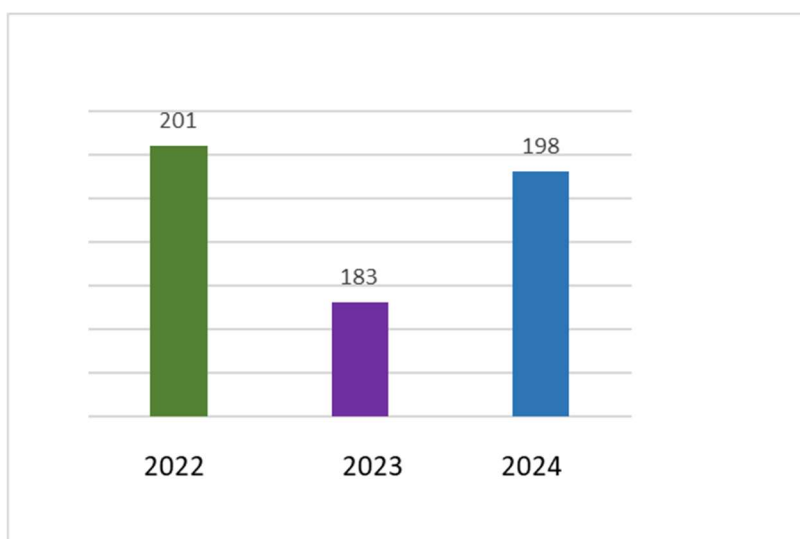
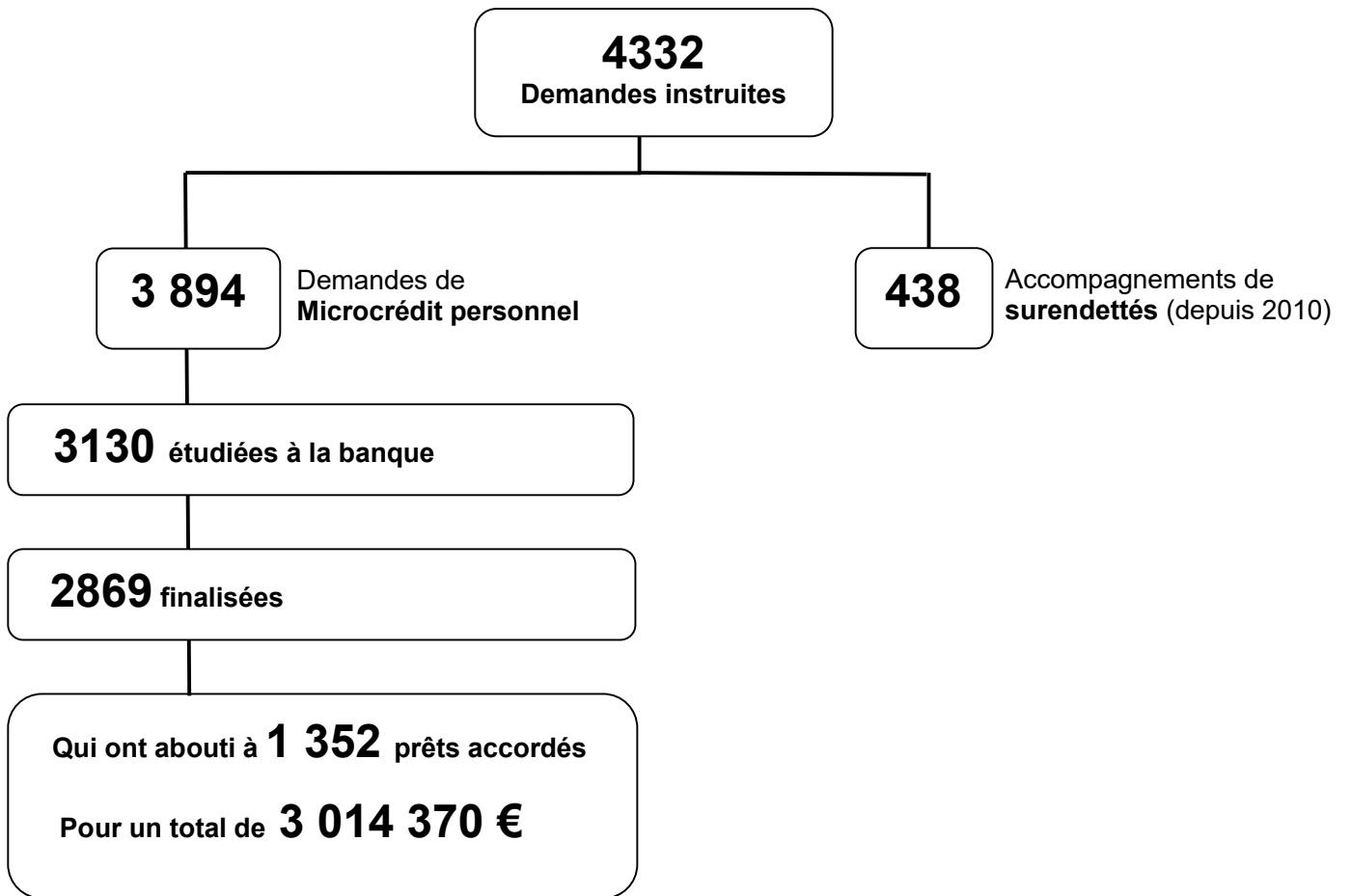
Le jeu propose une méthode d'apprentissage ludique et innovante, basée sur des **allers-retours constants entre expérimentation et théorie**.

Cet outil permet à chacun d'acquérir de nouvelles **connaissances** pratiques, d'enclencher une **prise de conscience** ou d'éveiller des **questionnements** personnels, collectifs ou philosophiques concernant la **consommation**, les méthodes de **marketing**, les choix de **société**, la **solidarité**...

Au-delà de son impact pédagogique, l'utilisation d'une méthode ludique, via un processus de distanciation et d'identification (jeu de rôle), crée un formidable **espace d'échanges et de débats**, où l'absence de tabou et de jugement rend possible une véritable **libération de la parole par rapport à l'argent**.



6. Chiffres clés de 2005 à 2024

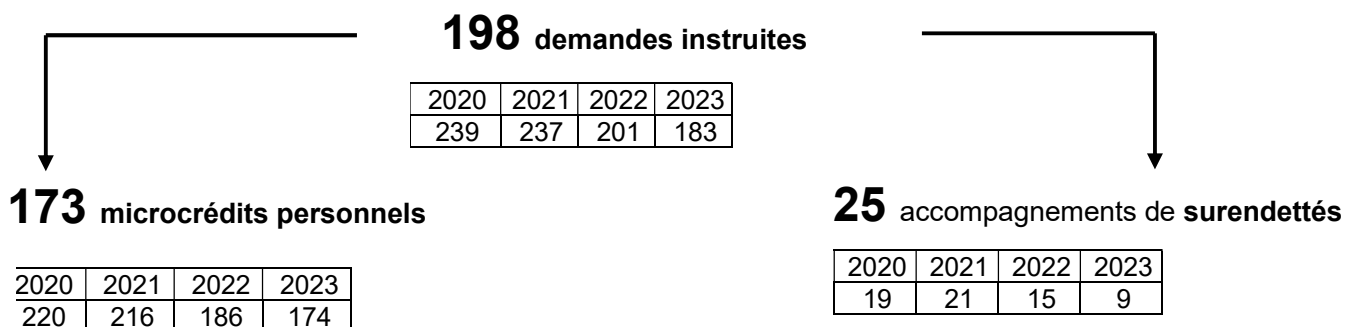


Nb de demandes instruites
par année

7. Chiffres clés 2024

Le nombre de dossiers de demande de micro crédit personnel est stable, en revanche il faut noter une augmentation des dossiers liés à la question du surendettement.

Concernant le nombre de dossiers pouvant être transmis à nos partenaires bancaires, ce chiffre est stable par rapport à l'année passée (173 demandes et 113 dossiers transmis). Pour mémoire en 2023, 174 demandes et 111 dossiers transmis)



Parmi les 173 demandes de microcrédit personnel

Tous les chiffres détaillés en page 16 à 21

65% sont orientées par les **partenaires sociaux ou les employeurs de l'insertion**

82 % concernent la **mobilité pour l'emploi** (voiture, permis) ➔ 85 en 2023

55 % des personnes **ont un emploi** ➔ 58% en 2023

39% ont moins de 35 ans ; **30%** ont entre 36 et 50 ans ; **31%** ont plus de 50 ans

52% sont des **femmes** ➔ 58% en 2023

36 prêts accordés
Pour un total de **129 185 €**

2019	2020	2021	2022	2023
83	92	85	51	47
173 K€	231 K€	245K€	179K€	139K€



Soit **33 %** des dossiers finalisés en Comités d'engagements

2019	2020	2021	2022	2023
40%	53%	45%	38%	42%

83% Logement et emploi

94% Mobilité : permis, véhicule, formation (133/173)

6% Logement : équipement, loyers, rénovation (9/173)

55% Salariés

2020	2021	2022	2023	2024
48%	51%	54%	58 %	55 %

16% Solder des dettes

2020	2021	2022	2023	2024
3%	4%	7%	9%	16%

63% En contrat CDI

2020	2021	2022	2023	2024
57%	43%	46%	37%	63%

Fin de la 1ère partie " Synthèse "

La contribution citoyenne

L'apport en temps des bénévoles est valorisé dans notre budget, puisqu'il permet de développer l'action de la Caisse Solidaire, en lien étroit avec l'emploi salarié de l'association.



Heures bénévoles	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Accompagnement emprunteurs 9 personnes chargées de ce suivi	96	71	83	87	87	126
Groupes de travail Lettre d'Information, Promotion, Formation budgétaire, Comptabilité ...	78	95	100	80	78	192
Plateforme des finances solidaires : Permanences mensuelles + Manifestations (Marché de Noël Besançon, Semaine et mois de la finance solidaire)		0	0	6	18	67
Partenariats institutionnels et techniques Réunions d'information aux partenaires, contacts institutionnels ...	36	37	25	9	19	71
Administratif	90	59	64	31	36	25
➔ Total des heures valorisées (12 bénévoles au total)	300	262	272	213	238	481
13,98 € en 2024 (Smic horaire 11,65 € valorisé x 1,20) - Source Centre 1901	4194	3 621 €	3 609 €	2 620 €	2 899 €	5 791 €
Comités de pilotage, C.A, A.G	89	97	145	68	101	150
➔ Total des heures : 24 % d'un ETP (1 ETP = 1 607 h/an - sources : Service public.fr)	389	359	417	281	339	631

2. Chiffres détaillés de l'activité

Accueil et accompagnement 2024

Remarque à propos des chiffres ci-dessous :

Face à l'augmentation du nombre de dossiers incomplets dès le départ, nous avons pris le parti de ne soumettre à la banque que des dossiers *complets*.

D'où le fait que le point 2. et 4. sont désormais identiques : tous les dossiers vus à la banque sont finalisés, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réponse.

	2024	2023	2022	2021	2020
Demandes traitées, dont	198 au total →	183	201	237	239
Microcrédit personnel	173	174	186	216	220
Surendettement	25	9	15	21	19
Demandes réorientées, non suivies, abandons	- 66 réorientées, non suivies, en cours abandons par les personnes	- 63	- 52	- 28	- 48
Dossiers transmis à la banque	= 107 % des demandes ↘	= 111 64%	= 134 72%	= 188 87%	= 172 78%
Sans suite	0	0	0	0	0
Dossiers étudiés à la banque (donnant lieu à un accord ou un refus de prêt)	= 107 100% des dossiers traités	=111 100%	= 134 100 %	= 188 100%	= 172 100%
Qui ont abouti à	<ul style="list-style-type: none"> • 36 prêts accordés ↘ 33% des dossiers finalisés • Pour un total de 129K€ ↘ • 123 emprunteurs en cours de suivi 	47 42% 138 K€ 133	51 38% 179 K€ 169	85 45% 245 K€ 187	92 53% 231 K€ 184

Pour résumer, en 2024

173

Demandes de microcrédits personnels ()



107

Traitées ET finalisées en comités d'engagements à la banque



36

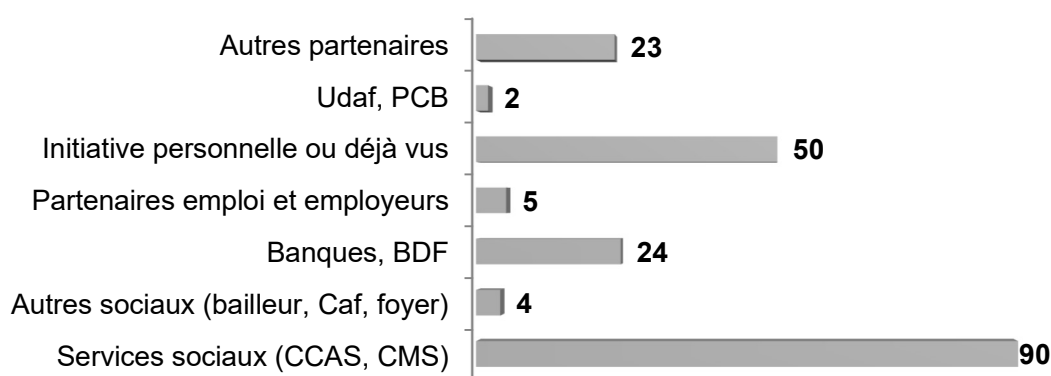
Prêts accordés pour 129 185 €

Orientations des demandes

➤ **Les orientations par les travailleurs sociaux, employeurs ou accompagnants vers l'emploi**

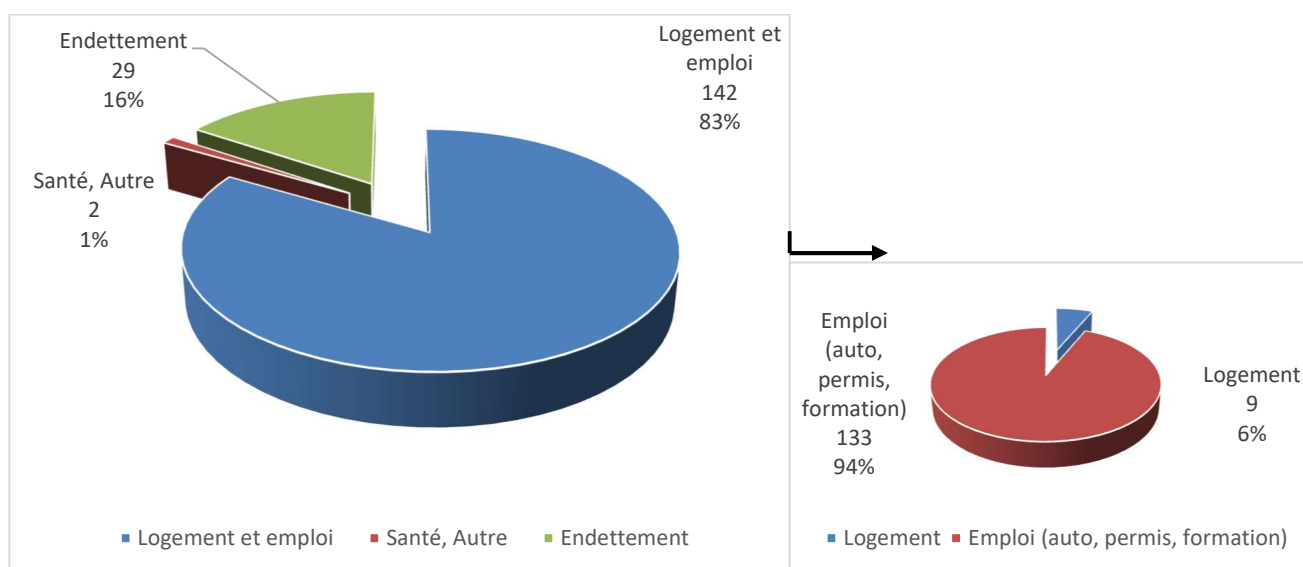
- **63% des demandes de microcrédit personnel** ; 71 % en 2023
- **60 % de l'ensemble des demandes** (MCP et surendettement) ; 67% en 2023

Ensemble des demandes (198) : Microcrédit personnel (173) et surendettement (25)



Objet des prêts

Le microcrédit personnel est bien un levier à l'insertion économique et sociale ➔ 83 % des demandes concernent le logement et l'emploi



2. Chiffres détaillés de l'activité - suite

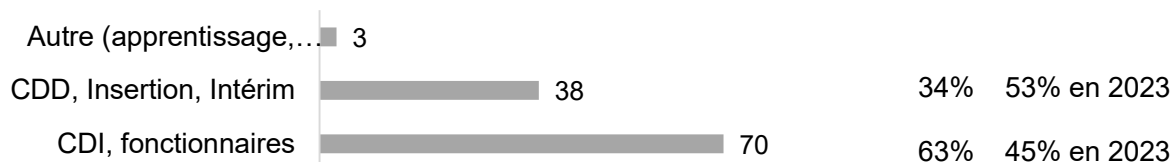
Emploi

	Ensemble	MCP	Surendettement
En emploi	114 58 % (60 % en 2023)	95	19
Sans emploi	84 42 % (40 % en 2023)	78	6
Ensemble	198	173	25

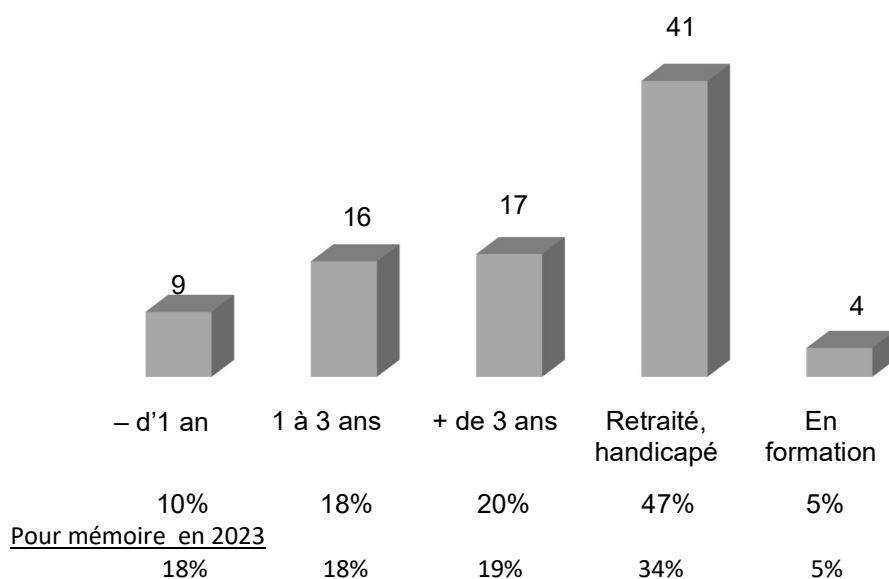
➔ 58% des personnes travaillent (60% en 2023)

- ✓ Microcrédit personnel : 55% (95/173) - 59% en 2023
- ✓ Surendettement : 76% (19/25) - 78% en 2023

➔ Forte progression du nombre de CDI ou statut fonctionnaire et baisse conséquente du nombre de CDD / Intérim



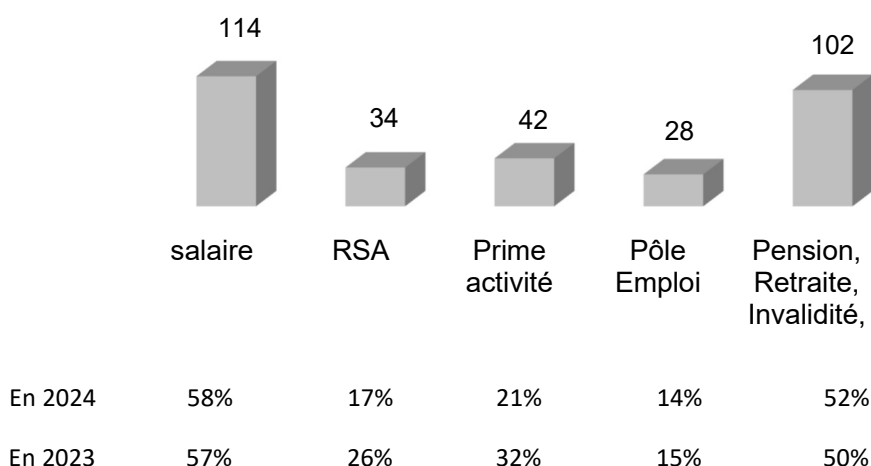
➔ Pour les personnes sans emploi



2. Chiffres détaillés de l'activité - suite

Ressources

➔ Pour l'ensemble des demandes : 58% des personnes perçoivent un salaire



➔ Selon la nature de la demande

	MCP 173		Surendettement 25	
	2023	2024	2023	2024
Salaires	100	95	5	19
RSA	48	34	0	0
Prime d'activité	56	40	2	2
Pôle Emploi	26	25	1	3
Pensions, Retraites, Invalidité	89	96	2	6

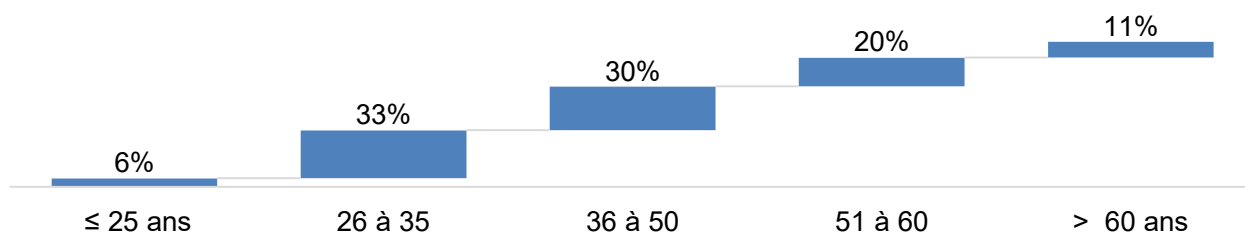
Ressources avant et après les transferts sociaux (C.A.F. et A.P.L.)

➔ Ensemble des demandes

Moins de 1 000 € avant les transferts sociaux		Moins de 1 000 € après les transferts sociaux	
20% (40/198)	33% en 2023	15% (27/198)	16% en 2023

Tranches d'âge

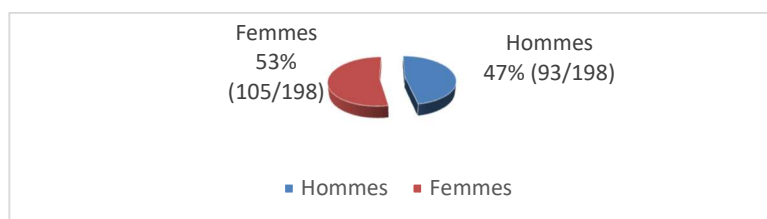
Un constat : **comme l'année passée c'est la tranche d'âge 26/35 ans qui est la plus représentée**



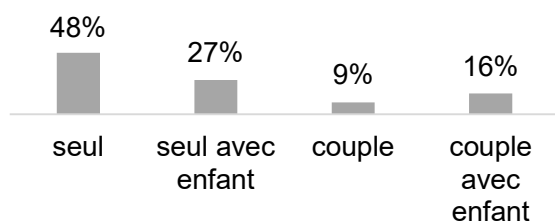
Répartition hommes / femmes

Microcrédit personnel : 53% de femmes (92/173)

Surendettement : 52% de femmes (13/25)



Composition des foyers



	Ensemble : 198	MCP : 173	Surendet : 25
seul	95	89	6
seul avec enfant	53	45	8
couple	18	15	3
couple avec enfant	32	24	8

Plus de personnes seules et seules avec enfant(s) pour les demandes de microcrédits personnels (89/173 et 45/173)

3. Épargne solidaire



Une contribution citoyenne

L'apport de financements privés en provenance des citoyens qui "épargnent solidaire" est précieux, puisqu'il aide la Caisse solidaire à avoir des ressources hors subventions.

Une définition de l'épargne solidaire (Source : Finansol)

Épargner solidaire, c'est placer son argent dans le financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale. La finance solidaire revêt la forme d'un circuit simple qui vous permet, grâce à votre épargne, de financer l'accès à l'emploi et au logement pour des personnes en difficulté, des activités écologiques, l'entrepreneuriat dans les pays en développement... tout en vous permettant de dégager des intérêts.

A la Caisse solidaire, nous vous proposons une "épargne de partage".

- 1. Vous placez de l'épargne** (sans obligation d'ouvrir un compte chez nos partenaires)
 - Au Crédit Municipal : sur un "bon de caisse" (pour les particuliers et les associations) ou sur un "compte à terme solidaire" (pour les associations et les entreprises).
 - Au Crédit Coopératif : plus de nouveaux épargnants mais les "livret Agir" des épargnants déjà en place continuent à être gérés.
- 2. Vous conservez votre épargne et reversez tout ou partie des intérêts** à la Caisse solidaire (50%, 75% ou 100% des intérêts produits par cette épargne, c'est vous qui choisissez).
- 3. Vos Avantages**
 - **Épargne disponible** à tout moment - Capital et intérêts **garantis**
 - **Avantage fiscal** : votre don est déductible des impôts, selon la législation en vigueur et la Caisse solidaire vous adresse un reçu de don.



Nous simplifions vos démarches

Au 09 71 53 58 28

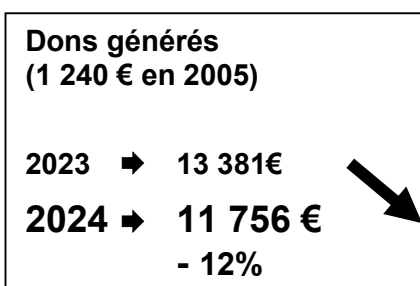
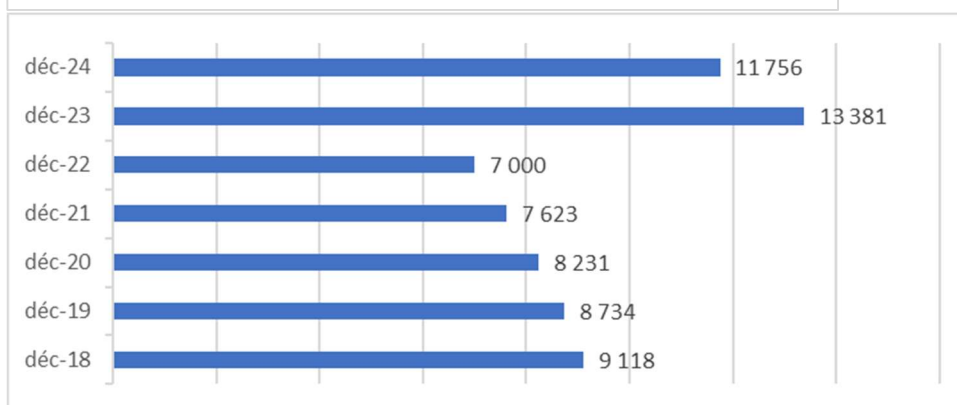
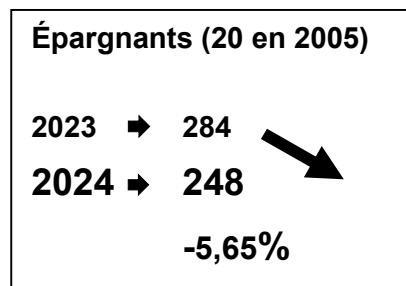
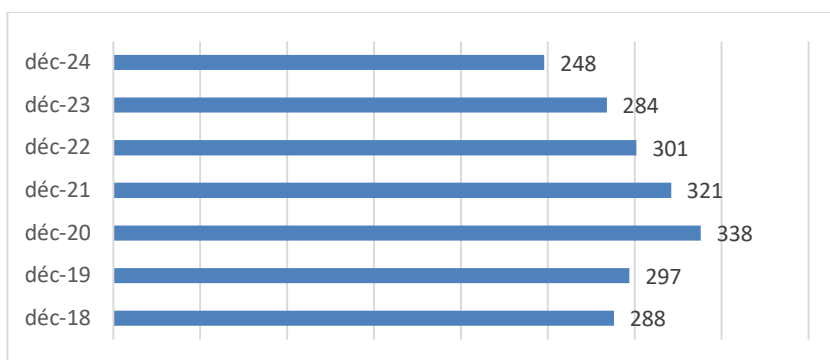
Ou caisse.solidaire.fc@orange.fr

3. Épargne solidaire



L'épargne solidaire au profit de nos activités s'est développée grâce aux partenariats **Plateforme des finances solidaires** qui nous ont aidé à promouvoir nos actions et à convaincre de nouveaux épargnants solidaires.

MAIS depuis 2021, l'ensemble des chiffres enregistrés est en baisse, pour une raison indépendante de nous : en effet, un partenaire bancaire nous a annoncé ne plus accueillir de nouveaux épargnants solidaires pour notre association (exclusivement régionale). D'où la baisse du nombre d'épargnants qui se poursuit. En 2023 la hausse des taux d'intérêt avait provoqué une augmentation importante du montant des intérêts cédés par les épargnants solidaires. En 2024 la baisse de ces taux provoque mécaniquement une baisse des dons induits.




L'épargne solidaire des citoyens génère des **dons à la Caisse Solidaire** (partage des intérêts), qui lui permettent de développer ses activités d'accompagnement des plus vulnérables : pédagogie (mécanismes bancaires, relevés de comptes), aide à la gestion du budget, suivi pendant le remboursement du prêt, conseil et accompagnement des personnes surendettées ...

Vous êtes 261 particuliers et 1 association à faire confiance à la Caisse Solidaire, à travers une adhésion et/ou une épargne solidaire. **MERCI de votre soutien, il est important.**

Pour mémoire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Adhérents	44	55	44	39	42	28	36
Épargnants	297	331	338	321	301	284	248
Nb total de personnes	314	337	352	341	318	296	262

Compte de Résultats 2024

Charges			Produits		
606300	Petit équipement	31,99	740000	Subventions	47 797,87
606400	Fournitures administratives	1 088,81	756000	Cotisations/Adhésions	770,00
613000	Location immobilière	202,35	762100	Produits financiers	2 908,71
614000	charges locatives	-400,00	768000	Dons & Epargne solidaire	13 125,76
616000	Assurances	216,87			
622000	Honoraires	1 550,60			
623600	Catalogues et imprimés	114,00			
625000	Déplacements, missions, réception	119,09		TOTAL	64 602,34
626000	Frais postaux, télécom	1 080,81			
627000	Services bancaires	57,00			
628010	Cotisations	229,00			
633300	Part employeur formation	568,42			
635130	Autres impôts locaux	-261,00			
641000	Rémunération du personnel	34 451,15			
645000	Charges sociales & prévoyance	14 593,30			
645200	Provision congés payés	1 049,76			
647500	Médecine du travail	112,80			
648000	Prov. Indem. fin de carrière	800,00			
648100	Charges sociales sur congés	505,17			
687000	prov. Charges exceptionnelles	6 000,00			
	Excédent 2024	2 492,22			
	TOTAL	64 602,34		TOTAL	64 602,34
	Abandons de frais Km	244,19		Abandons de frais Km	244,19
	300 heures bénévoles	4 194,00		300 heures bénévoles	4 194,00
	 Smic horaire valorisé à 13,98 € - Source : centre 1901				
	smic horaire = 11,65 au 01/01/2024 * 1,2				

Commentaires

- On peut noter cette année que les subventions ont augmenté : environ 48 000€ en 2024 contre un peu moins de 36 400€ en 2023.
-
- Parallèlement les dons ont diminué en 2024 en raison de la baisse des taux d'intérêt en cours d'année. (11 756 € contre 13 381€ en 2023)
- **Dans le contexte économique et social actuel les actions de la Caisse Solidaire ont plus que jamais une plus-value sociale importante** : permettre aux exclus du crédit bancaire classique de financer leur projet pour accéder à l'emploi, conserver un logement, se soigner, éviter de plonger dans le surendettement ... et
- Ainsi, notre action permet d'**éviter des coûts sociaux élevés**.
- Cette plus-value sociale est assurée par l'emploi à temps plein de notre chargée de mission et du bénévolat. Il y a donc un coût économique que seules les subventions peuvent couvrir.
- Les subventions sont donc d'autant plus à négocier chaque année, pour assurer la **pérennité de notre action** et le maintien de l'emploi salarié.

Commentaires (suite)

Les dons et autres produits hors subventions représentent 26%
des ressources

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
13 706 €	9 776 €	11 623 €	10 789 €	10 774 €	18 334 €	16 804 €

1. l'épargne solidaire a engendré 11 756 € de dons (13 381 € en 2023)
248 épargnants (284 en 2023)

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
9 100 €	8 734 €	7 231 €	7 623 €	7 000 €	13 381 €	11 756

2. le montant des adhésions est en légère
baisse

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 160 €	1 290 €	980 €	960 €	935 €	790 €	770

Détail des subventions

	2020	2021	2022	2023	2024
	63 588	63 430	62 660	36 400	47 797,87
GBM (Grand Besançon Métropole) QPV	9 000	9 000	9 000	8 100	8 100
État QPV (CGET)	5 000	5 000	5 000	5 000	
Conseil départemental Doubs QPV					2 500
Conseil départemental Doubs	7 000	7 000	7 000	7 000	9 000
Conseil départemental Haute-Saône	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Conseil départemental Jura	1 680	1 280	1 060	1 000	1 020
Caisse des dépôts (1)	13 950	14 350	11 700		13 050
Région (ESS)	19 658	19 000	19 600	5 000	7 827,87
Région (politique de la ville)	2 000	2 500	5 000	2 000	3 000
CCAS Vesoul	300	300	300	300	300
CCAS Besançon	2 000	2 000	1 000		
Appel à projet (microcrédit contre la précarité énergétique)				5 000	

(1) Depuis 2014, **la Caisse des dépôts** nous confie l'animation/coordination du dispositif microcrédit personnel dans le Doubs. En 2017 elle a réajusté le plafond du nombre de dossiers en fonction de ce que la Caisse solidaire réalise depuis plusieurs années (plafond à 200 dossiers), puis nous a annoncé dernièrement la modification puis la disparition de ce dispositif à terme – 2025 - la banque des territoires n'ayant plus vocation à traiter le microcrédit.

Bilan au 31/12/2024

Actif			Passif		
261800	Parts Sociales	152,50	110000	Fonds propres	333 166,35
512000	Livret Caisse d'Epargne	309,96	151100	Provision pour risques	6 000,00
512010	Crédit Municipal (Compte courant)	48 363,15	153000	Provision pour pensions	1 600,00
512011	Livret Fonds de Garantie	65 512,05	428200	Provision pour congés payés	2 245,51
512020	Crédit Coopératif (compte courant)	138 584,95	438200	Charges sur congés	1 103,04
512030	Crédit Coopératif (livret)	83 668,33	468600	Charges à payer	4 176,02
468700	Produits à recevoir	14 192,20			
				Excédent 2024	2 492,22
	TOTAL	350 783,14		TOTAL	350 783,14

2. Fonds de garantie régional

1. Comment il fonctionne et à quoi il sert

Le fonds constitué en 2004 par le Conseil Régional de Franche Comté permet de négocier les microcrédits auprès des banques :

- La **garantie** facilite l'octroi de prêts à une population jugée "à risques" (à laquelle les banques adressent habituellement un refus).
- Avec l'**effet levier**, 10 € du fonds permettent d'obtenir un prêt de 30 €.

2. Les mouvements sur ce fonds de garantie

- **1 seule possibilité de retrait** : quand l'emprunteur ne rembourse plus. La totalité du solde à régler est alors prélevée sur le fonds de garantie.

En 2024

nous avons autorisé le recours au Fonds de Garantie pour les impayés sur un prêt pour un montant de 4 166,51 €.